

Objet : Rentrée 2022-2023

CP-07-05092022

Destinataires : Parents des élèves

1- **Rentrée** : nous rappelons les dates de la rentrée 2022-2023 :

Mardi	6	septembre	classes de	Terminale (Bac français et Bac libanais)
Mardi	6	septembre	classes de	1AS et 2AS (Bac français et Bac libanais)
Jeudi	15	septembre	classes de	EB6 <u>aux</u> EB9
Mardi	20	septembre	classes de	EB2 <u>aux</u> EB5
Jeudi	22	septembre	classes de	GS et EB1
Lundi	26	septembre	classes de	Petite Section* Prérentrée
Mercredi	28	septembre	classes de	Moyenne Section* Prérentrée

2- **Fournitures** : Prière de consulter la liste des fournitures de chaque classe sur notre site web en cliquant sur le lien suivant : <https://www.champville.edu.lb/read/fourniture>
Les montants pour l'année scolaire 2022-2023 sont répartis comme suit :

Classe	Fournitures en LL
PS	1 500 000
MS	1 500 000
GS	1 700 000
EB1	1 600 000
EB2	1 500 000
EB3	1 500 000
EB4	1 500 000
EB5	1 500 000
EB6	1 400 000
EB7	1 400 000
EB8	1 500 000
EB9	1 450 000
1AS	1 500 000
2AS	1 500 000
3AS	1 600 000

Le dernier délai pour le paiement du montant des fournitures scolaires est fixé au **28 octobre 2022** auprès de l'économat du Collège.

3- **Scolarité** : Ci-dessous le tarif du premier versement :

- a. **Le délai de paiement** du premier versement 2022-2023 est fixé au **28 octobre 2022** auprès de l'économat du Collège.

Classe			Premier versement (en L.L.)
PS	et	MS	2 300 000
GS	et	EB 1	2 415 000
EB 2	et	EB 3	2 525 000
EB 4	et	EB 5	2 585 000
EB 6	et	EB 7	2 700 000
EB 8	et	EB 9	2 890 000
1AS	2AS	3AS	3 100 000

- b. Concernant le **fonds de soutien** qui devra être payé en dollars américains, et vu le nombre élevé de familles dans notre Collège, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes pour une meilleure organisation de cette procédure :

- Le paiement de cette somme se fera **uniquement** auprès de l'économat du Collège ;
- Le paiement doit être effectué **en espèces** seulement ;
- Nous souhaitons des familles qui désirent échelonner ce montant de respecter l'organisation suivante durant leur passage à l'économat pour minimiser le temps d'attente :

Famille : de ... à	Organisation
A → C	1 ^{ère} semaine de chaque mois
D → J	2 ^{ème} semaine de chaque mois
K → P	3 ^{ème} semaine de chaque mois
Q → Z	4 ^{ème} semaine de chaque mois

- Pour une meilleure organisation, nous vous prions de prendre en considération les points suivants :



- Ne pas négliger ou laisser s'accumuler ces paiements qui sont indispensables pour la continuité de notre offre éducative ;
- Eviter le passage entre 12h30 et 13h10 (la grande récréation) durant laquelle nos élèves pourraient se déplacer de leurs cycles à l'économat.

Enfin, nous prions les familles qui sont en mesure de verser la somme intégrale, de le faire ; cela aidera le Collège à mieux planifier et gérer sa trésorerie.

4- **Uniformes** : durant l'année scolaire 2022-2023, pour les classes de PS, MS et GS seul le tablier est obligatoire.

À partir du CP (EB1) jusqu'à la Terminale (3AS), les articles proposés sont le POLO (manches courtes et manches longues) le T-shirt blanc et le HOODIE. L'achat des autres articles de l'uniforme scolaire (pantalons, jaquette, short de sport, etc.) continue d'être facultatif. Pour les familles qui ne désireraient pas acheter ces articles, nous vous prions de vous conformer à une tenue qui respecte la même tonalité de l'uniforme du Collège : jeans et/ou pantalon de couleur sobre (gris, bleu ou noir).

Le service des uniformes ouvre ses portes à partir du 12 septembre 2022 selon l'horaire suivant : du lundi au vendredi, entre 7h30 et 14h30.

Vous pouvez consulter les prix des différents articles sur le lien : <https://www.champville.edu.lb/category/services/uniformes>

Lors de votre passage au service des uniformes, vous êtes prié.e.s :

- D'éviter le passage entre 12h30 et 13h10 (la grande récréation) durant laquelle nos élèves pourraient se déplacer de leurs cycles pour acheter l'uniforme ;
- De continuer à respecter les mesures sanitaires toujours en vigueur.

N.B. :

Vu la situation actuelle de l'économie libanaise, **le paiement des fournitures, de l'uniforme et des droits de scolarité devra être effectué en espèces uniquement.**

Le paiement par virement bancaire, par chèque ou par carte ne sera pas accepté, jusqu'à nouvel ordre.



La Direction